

RÈGLEMENT 1002-09

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-07 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

À LA SÉANCE DU **21 MAI 2024**, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le *Règlement 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement est modifié par l'ajout de la définition suivante :

Poids nominal brut du véhicule : Désigne la valeur spécifiée par le fabricant comme poids d'un seul véhicule en charge sous l'appellation « poids nominal brut du véhicule », « PNBV », « gross vehicle weight rating » ou « GVWR ».

ARTICLE 3

L'article 4 du règlement est modifié par l'ajout, après le second paragraphe de la section intitulé : « En outre, il ne s'applique pas » :

- e) aux autobus, minibus et dépanneuses;

ARTICLE 4

L'annexe « A » du présent règlement est ajouté comme annexe « 1 » au règlement 1002-07.

ARTICLE 5

L'annexe « B » du présent règlement est ajouté comme annexe « 2 » au règlement 1002-07.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

Me PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 1002-09

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	
DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS TOUCHÉES	
ADOPTION DU RÈGLEMENT	
APPROBATION DU MTQ	
ENTRÉE EN VIGUEUR	
DATE DE PUBLICATION	

NORMAND DYOTTE
Maire

Me PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

ANNEXE A

Annexe « 1 » du Règlement 1002-07

***LISTE DES CHEMINS INTERDITS PAR LA CIRCULATION DES
CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS***

ANNEXE 1 – Règlement 1002-09

Liste des chemins interdits par la circulation des camions et des véhicules-outils

A

Abbaye, avenue de l'
Aberdeen, avenue d'
Acacias, avenue des
Acacias, place des
Adams, avenue
Adélaïde, avenue d'
Adélaïde, place d'
Albanel, rue
Alexandre, avenue
Alexis, rue
Alsace, avenue d'
Ambre, rue d'
Anjou, avenue d'
Aragon, avenue d'
Armagnac, rue d'
Asselin, avenue
Aubert, place
Augustin, avenue
Auteuil, chemin d'
Auvergne, place d'
Avignon, place d'
Avila, place

B

Baffin, avenue
Balzac, avenue
Banff, avenue de
Barcelone, avenue de
Bavière, avenue de
Bayard, avenue
Beaujolais, avenue du
Bercy, avenue de
Berlioz, place
Bohême, place de
Bretagne, place de

C

Calais, place de
Calédonie, place de la
Calvados, rue du
Calvin, avenue
Chablis, rue de
Chambéry, place de
Chambord, place de
Champagne, avenue de
Champlain, boulevard
Chantilly, rue de
Charente, rue de
Charlemagne, avenue
Chênes, avenue des
Cherbourg, rue de
Cognac, rue de

D

Dagobert, rue
Daguerre, rue
Dalhousie, rue
Dali, rue
Dancourt, rue
Dandurand, rue
Danube, rue du
Darvault, rue de
Daubigny, rue
Daudet, rue
Daumier, rue
Dauphiné, avenue du ⁱ
Deauville, avenue de
Debussy, rue
Delacroix, rue
Desjardins, rue
Desrochers, rue
De Vinci, rue
Deyglun, rue
Dieppe, rue de
Dijon, avenue de
Dinard, rue de
Domérat, rue de
Dompierre, avenue de ⁱⁱ
Douvaine, rue de
Douvrin, rue de
Dozois, rue
Drubec, rue de
Duberger, rue
Dublin, rue de
Duceppe, rue
Duchâtel, rue
Duclair, rue de
Dumas, rue
Dumouchel, rue
Duneau, rue de
Dunham, rue de
Duranceau, rue
Duvernoy, rue

E

Édimbourg, rue d'
Élysée, rue de l'
Émeraude, rue d'
Estoril, rue d'

F

Féron, rue de
Flandres, avenue des
Flaubert, rue
Fleury, rue de
Florence, rue de
Fontenelle, rue de

Forges, rue de
Fougères, rue de
Fouquet, avenue ⁱⁱⁱ
Fribourg, croissant de
Fribourg, rue de
Frontenac, avenue

G

Gabriel, place
Galilée, avenue
Gascogne, avenue de
Gaspésie, avenue de la
Gatineau, chemin de la
Gênes, avenue de
Genève, avenue de
Georges, avenue
Gérard, avenue
Gironde, avenue de
Goethe, avenue
Gounod, avenue
Goya, avenue
Graham, place
Grégoire, avenue
Grieg, place
Guise, place de

H

Haendel, chemin ^{iv}
Halifax, place
Hamilton, place
Hébert, avenue
Hermès, avenue
Hochelaga, avenue d'
Hochelaga, place d'
Honfleur, avenue de

J

Jackson, avenue
Jacquard, avenue
Jacques, avenue
Jaffa, avenue de
James, avenue
Janvier, avenue
Jasmin, place
Jason, place
Jasper, place
Jean-Leman, boulevard ^v
Joffre, avenue
Jolliet, avenue
Joubert, avenue
Juno, rue

L

Lamartine, rue
Laurence, rue
Laurier, rue
Laurion, rue
Lausanne, rue de

M

Madère, rue de
Madrid, rue de
Maisonneuve, rue
Marie-Victorin, boulevard ^{vi}
Maroc, rue du
Marronniers, rue des
Marseille, rue de
Médoc, avenue du
Mélèzes, rue des
Mendel, avenue
Mercier, place
Mercure, place
Mermoz, avenue
Monaco, rue de
Montcalm Sud, boulevard ^{vii}
Mozart, rue

N

Naples, avenue de
Nice, avenue de
Nicolet, avenue

P

Papineau, avenue
Papineau, place
Picardie, avenue de
Poitiers, rue de

S

Saint-André, rang
Saint-François-Xavier, chemin ^{viii}
Santorin, rue de
Sardaigne, boulevard de ^{ix}
Sauverny, rue de
Savoie, rue de
Ségovie, rue de
Seine, rue de la
Séville, rue de
Sicile, rue de
Sofia, rue de
Sorrente, rue de
Syracuse, rue de

T

Taschereau, boulevard
Tilly, rue de
Toscane, rue de

Toulenne, rue de
Toulouse, rue de
Trémont, rue de
Turin, rue de

V

Verre, rue de

ⁱ autorisé du boulevard Jean-Leman au 66, avenue du Dauphiné

ⁱⁱ autorisé du boulevard Jean-Leman au 19, avenue de Dompierre

ⁱⁱⁱ autorisé du viaduc sur l'avenue Fouquet à la rue Paul-Gauguin

^{iv} autorisé du boulevard de l'Industrie au boulevard Montcalm Nord

^v autorisé de l'avenue de Champagne à l'arrière du 15, rue de Ségovie

^{vi} autorisé de l'avenue d'Ibéria à l'avenue Iberville

^{vii} autorisé de la Bretelle de la sortie 44 au boulevard Montcalm Nord

^{viii} autorisé de chemin Haendel à la limite de la Ville de Delson

^{ix} autorisé de la sortie de l'autoroute 30 jusqu'à la fin de Sardaigne

ANNEXE B

Annexe « 2 » du Règlement 1002-07

PLAN

